

N° 2022-097

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SOCIETE COOPERATIVE ANTROPIA

L'an deux mil vingt-deux le 5 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, BERARD Patricia, FAVRE Maryse,

M. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume

Absents excusés :

ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. BOCH), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI), CHENAL Murielle, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 4

Le Président informe le Conseil Communautaire d'une demande de soutien financier de la société coopérative Antropia pour la mise en place du projet « Micro-Folie mobile ».

La Micro-Folie mobile d'Antropia, basée à Aime-la-Plagne, se définit comme une plateforme culturelle de proximité, un musée numérique au service des habitants (notamment les scolaires), pour animer le territoire en réduisant les inégalités géographiques. Une aide de 3 500€, venant en complément de l'aide octroyée par la DRAC, est sollicitée pour l'achat de matériel (projection, équipement audio, réalité virtuelle, ...).

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 3 500€ à la société coopérative Antropia.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 3 500€ à la société coopérative Antropia.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

FAIT ET DELIBERE LE 5 OCTOBRE 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAINE CEDEX